



La direction de la Loire soumet ce jour, lundi 30 septembre, son programme Annuel de Prévention (PAP) à l'avis de la Formation Spécialisée (FS).

Nous saluons le travail effectué par l'ensemble des acteurs en charge de la santé et des conditions de travail. Cet investissement a été manifeste lors du Groupe de Travail (GT) auquel nous avons participé, nous regrettons la réunion d'un unique groupe de travail pour préparer communément le PAP. Nous souhaitons être plus associés sur cette démarche en 2025 et nous demandons la réunion d'un groupe de travail supplémentaire.

Rappelons ici que l'article 61 du décret n°2011-774 du 28 juin 2011 dispose que le PAP fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécutions et l'estimation de son coût ; ces éléments ne figurent pas dans le PAP 2024.

Ce projet PAP comprend 26 lignes de risques sur les 116 présentes dans le DUERP, seulement 6 lignes ont une codification supérieure ou égale à 18 points.

Les risques liés à l'état des bâtiments

On retrouve sur le PAP, 6 lignes concernant des travaux sur les bâtiments. Il est à noter que cela relève plus du registre santé et sécurité au travail plus que du programme annuel de prévention. Les situations d'expositions ne sont pas suffisamment étoffées et les mesures de prévention proposées ne sont pas assez détaillées.

Les risques psychosociaux (RPS)

Seulement 3 lignes pour les RPS sur les 29 lignes du DUERP.

La aussi, sur les lignes retenues, les mesures de préventions proposées ne sont pas suffisantes, seul un rappel de mesures existantes et/ou un rappel aux consignes de sécurité sont indiquées ce qui est insuffisant.

Les agents sont dans l'attente de mesures et des actions concrètes concernant les risques auquel ils font face. Il existe sur certain site un réel risque d'insécurité malgré l'attention faite par les agents. Aucune action n'a été proposée pour prévenir les risques d'insécurité, de stress que subissent les agents du département de la Loire. Les agents attendent un soutien de la part de la direction. Des formations doivent être proposées aux agents, des échanges avec les services de la direction sur les méthodes de travail...

Pour nous, Organisations Syndicales (OS), il est nécessaire que la direction accompagne ses agents vers de meilleures conditions de vie au travail.

Enfin, lors d'une visite de services à la trésorerie amendes, les agents nous ont fait part de leur demande sur le DUERP de la modification de l'implantation des micros aux box d'accueil. Dans leur position actuelle, soit les redevables n'entendent pas soit l'agent est obligé de monter le ton afin d'être entendu ce qui génère une tension de plus pour un service qu'on sait déjà comme accueillant un public récalcitrant. Cette action pourrait être reprise dans le PAP 2024.

Les OS ne peuvent, dans l'état actuel, donner un avis favorable au PAP. En effet, il manque des mesures de prévention concrètes et détaillées.